

Aide sous forme de Dons aux Micro-Projets Locaux

contribuant à la Sécurité Humaine (APL) est un cadre du financement du gouvernement japonais fournissant un soutien aux organisations non-lucratives qui travaillent pour améliorer les conditions de vie de base dans les pays en voie de développement. L'application est faite par les organisations auprès de l'Ambassade du Japon dans le pays concerné.

Un formulaire d'application et une brochure expliquant le but du financement et le processus de la sélection des projets sont disponibles à l'Ambassade du Japon. La sélection consiste à choisir parmi les dossiers soumis, des projets prioritaires contribuant à la sécurité humaine et de leur faire un don pour la réalisation de ces derniers. Les organisations candidates doivent noter que le critère donne autant d'importance au contenu du projet qu'à la capacité de la gestion de l'organisation bénéficiaire. La comptabilité fiable, l'administration bien gérée, la disponibilité du personnel pour la bonne réalisation du projet sont parmi les plus essentiels.

Dans une perspective de transparence et de durabilité des fonds, certains projets ne sont pas considérés pertinents au financement d'APL, ainsi une liste des articles non-finançables est également disponible à l'Ambassade.